

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

Délibération
n° 2020.10.239

**Désignation des
représentants de
GrandAngoulême à
l'association des
fichiers partagés de
la demande de
logement social en
Poitou-
Charentes(AFIPADE)**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2020**

Secrétaire de séance : Joëlle AVERLAN

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Frédéric CROS, Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT****DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME A L'ASSOCIATION DES FICHIERS PARTAGES DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN POITOU-CHARENTES(AFIPADE)**

La loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion dite « MOLLE » a réorganisé la coordination et la gestion de la demande de logement public social en généralisant à l'échelle départementale l'attribution du numéro unique.

Afin d'anticiper sur les évolutions imposées par la loi MOLLE, les organismes HLM de Poitou-Charentes se sont regroupés sous l'égide de l'association régionale des organismes HLM (ARO-HLM) pour assurer la gestion technique des fichiers départementaux de la demande locative sociale sur les quatre départements composant l'ex région Poitou-Charentes.

A cette fin, l'association des fichiers partagés de la demande de logement social en Poitou-Charentes (AFIPADE) a été créée. Elle se compose de :

- Membres de droit : toutes les personnes morales ayant pris l'option d'être lieu d'enregistrement ;
- Membres associés : l'Etat (au niveau régionale et l'association régionale des organismes sociaux pour l'habitat en Poitou-Charentes,
- Membres partenaires : les personnes morales n'ayant pas pris l'option d'être lieu d'enregistrement et notamment les collectivités ayant en charge le suivi d'un public spécifique.

En tant que collectivité gérant un PLH, il est intéressant pour GrandAngouleme d'avoir une vision permanente de l'évolution de la demande de logement social sur le territoire, que ce soit quantitativement ou qualitativement et donc d'avoir accès aux éléments du fichier.

GrandAngouleme est membre de l'AFIPADE depuis 2011 et à ce titre, dispose de représentants en son sein, qu'il convient de désigner.

L'assemblée ayant délibéré pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER Monsieur Hassane ZIAT en tant que représentant titulaire et Madame Catherine BREARD en tant que suppléante à l'association des fichiers partagés de la demande de logement social en Poitou-Charentes (AFIPADE).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

17 novembre 2020

Affiché le :

17 novembre 2020